

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le 13 octobre 2021.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	14	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : MOURET Alexis - VISTE ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - KESZNER Patricia - ALQUIER Jérémy - BERNARD-BERMOND Delphine - DURAND Julie - GIMENO Nicole - FABRE Claude - NEGRE Magali - GIL COSTA Francisco - VIDAL Alain - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine -

Ont donné pouvoir : Nicole CATHALA à Delphine BERNARD Cédric CARME à Claude FABRE Jérôme CROS à Patricia KESZNER - Françoise CANOVAS à Nicole GIMENO Anthony DURAND à Xavier MAFFRE

Secrétaire de séance : Christian SEGUIER

OBJET : PONT DES OULETTES : VALIDATION DU DEVIS ET DU FINANCEMENT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Pont des Oulettes doit être réhabilité. Ce pont est situé sur la commune de Saint Amans Soult et la commune de Saint Amans Valtoiret.

Un devis d'un montant de 53 463.60 € HT a été proposé par la Société ABLAIN Jean-Marc.

Un second devis d'un montant de 22 705 € HT a été proposé par la société René CATHALA.

Le financement de ses réparations sera copartagé à parts égales entre la commune de Saint Amans Soult et de Saint Amans Valtoiret.

Une délibération mentionnant les mêmes dispositions devra être prise par le conseil municipal de Saint Amans Valtoiret pour entériner cet accord.

Le Maire demande au conseil municipal si il y a des questions concernant cette délibération.

Mr Xavier MAFFRE se pose la question de la pertinence de réhabiliter le pont en sachant que peut être un autre ouvrage sera créé dans quelques années suite au projet « d'un centre pénitentiaire » près de la Trille. Il reconnaît que l'investissement engagé est raisonnable mais précise que seuls les véhicules légers pourront passer sur ce pont, ce qui est déjà le cas aujourd'hui et regrette que les agriculteurs ne puissent pas emprunter ce pont après les travaux.

Mr le Maire répond que même si ce projet venait à aboutir, cela ne se ferait pas avant des années et qu'il ne souhaite pas laisser les administrés des Oulettes avec un pont en mauvais état aussi longtemps, d'autant plus que c'est une demande de tous les habitants des Oulettes.

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le

devis de Mr René CATHALA d'un

ID : 081-218102382-20231019-DELIB23101908-DE

Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter le devis de Mr René CATHALA d'un montant de 22 705 € HT et le financement du Pont des Gaiettes avec la commune de Valtoret est adopté avec : 16 voix pour

1 abstention

2 contre

Le Secrétaire de Séance : Christian SEGUIER



Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 19 octobre 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 20 octobre 2023

Le Maire

Alexis MOURET

